POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;

A PARIS,

A l'Office de Publicité Départemantale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et Cie, place de la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.

4 — 35 — — Express.

3 — 50 — matin, Poste.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

04 -

| Départs de Saumur pour Paris. | 9 heures 50 minut. mat. | Express. | 11 - 49 - matin, Omnibus. | 5 - 11 - soir, Omnibus. | 9 - 52 - Poste. |

Départs de Saumur pour Tours.

3 houres 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Deux dépêches nous apprennent qu'à Rome et à Naples la fête de l'Empereur a été célébrée au milieu du plus grand enthousiasme.

A Rome, le Souverain Pontife a donné sa bénédiction solennelle du haut de la loge de la basilique Libérienne, à l'occasion de la fête de Napoléon III.

Le cercle des officiers et an grand nombre d'établissements publics ont été spleodidement illuminés. M. le général de Goyon a donné un grand dîner; les musiques des régiments français se sont fait entendre dans la ville jusques à une heure avancée. L'ordre a été parfait.

A Naples, une illumination spontanée a été faite en l'honneur de Sa Majesté. Une foule immense a parcouru les différentes parties de la ville aux cris de : Vive l'Empereur! Vive le roi! Vive Garibaldi! Vive Cialdini! (Le Pays.)

Dans un article de son numéro du 17 août, article qui n'est écrit que sous sa responsabilité, l'Opinione, journal de Turin, prétend que le général Cialdini aurait rappelé à son gouvernement qu'il n'avait accepté la lieutenance de Naples que provisoirement, son intention étant de conserver le commandement militaire pour accomplir la mission de purger le pays des brigands et non de s'occuper du gouvernement civil. L'Opinione ajonte que le général demanderait maintenant qu'un nouveau lieutepant fût nommé, et qu'entr'autres motifs de sa rèsolution, il invoquerait le dissentiment qui s'est élevé entre lui et M. Cantelli à l'occasion des démonstrations qui ont eu lieu contre les députés napolitains. Le général Gialdini continuera à régir la lieutenance jusqu'à ce que le ministère ait désigné quelqu'un pour ce poste. - Havas.

Turin, 18 août. — Le bruit de la démission du général Cialdini est faux. Le général reste à son poste jusqu'à l'accomplissement de sa mission. MM. Cantelli et de Blasio ont donné leur démission. Ils restent jusqu'à ce que le gouvernement ait pourvu à leur remplacement.

Naples, 18 août. — Sur les monts, près Cancello, les troupes ont entouré et fait prisonnière, après

une courte résistance, une bande de réactionnaires, commandée par Cipriani.

Turin, 17 août. — Les nouvelles de Rome, du 14 août, annoncent que, malgré les efforts de la police pour empêcher la souscription claudestine au monument de Cavour, elle dépasse déjà 9,000 francs. — Havas.

Madrid, 17 août. — Le retard du courrier de Coba commence à inquiêter vivement. — Havas.

On Acrit de Munich au Moniteur :

Omnibus.

« Ce qu'on appelle en deçà du Rhin l'agitation pour la flotte allemande est devenu le drapeau de l'Unitarisme germanique. Cette paisible agitation gagne les provinces prossiennes rhénanes. Sur plusieurs points il s'est établi des comités pour recueillir les offrandes patriotiques. Il est d'ailleurs bien entendu que sous le nom de flotte allemande il est tout simplement question de flotte prussienne, il ne sanrait y avoir à cet égard l'ombre d'one équi-

» Le Hanovre, toujours défiant à l'endroit de son puissant voisin, n'entre qu'avec peine dans le système proposé par la Prusse pour la défense des côtes allemandes de la mer du Nord. On assure même qu'afin d'éviter un mélange d'intérêts qui présenterait pour lui de sérieux inconvénients, le Hanovre, afin de rester maître chez lui, se serait déclaré prêt à entreprendre seul et à ses frais les travaux de construction projetés sur la rive Hanovrienne. »

. La Gazette du Danube du 17 août dément tous les bruits concernant les différends qui auraient éclaté entre le ministère et la chancellerie aulique de la Hongrie et de la Transylvanie. — Havas.

Le 15 août, selon un télégramme de Raguse, 500 insurgés ont attaqué, près de Korianiz, les avants-postes turcs, et se sont retirés après une courte fasillade de part et d'autre. — Havas.

Constantinople, 17 août. — La commission de de l'Herzegowine est décidément dissoute. L'in-fluence de la Russie est, à ce qu'on assure, pour

beaucoup dans cette mesure. La reprise des hostilités entre les troupes turques et les insurgés est maintenant inévitable.

Le commerce de Constantinople signe en ce moment une pétition pour demander la rentrée d'Ethem pacha au ministère du commerce. — Havas.

L'Office Reuter, de Londres, publie les nouvelles suivantes de New-York, en date du 8 août :

Dans l'élection législative du Kentucky la majorité est pour l'union.

Le congrès a voté une loi qui émancipe les nègres tronvés à bord des navires militaires confédérés.

Dans une proclamation, le nouveau gouverneur du Missouri dit qu'il protégera ceux qui se soumettront au gouvernement fédéral.

On assure que les confédérés organisent une attaque contre Saint-Louis.

Le prince Napoléon, accompagné par M. Seward, est allé à Mount-Vernon.

Le congrès s'est ajourné.

Un corps de séparatistes commandé par le général Maccullogh, a été battu par les fédéraux à Dugosprings, dans le Missouri.

Le brait court que les séparatistes sont à deux milles du Potomac, mais il n'y a aucune crainte qu'ils passent cette rivière; les séparatistes ont attaqué le camp fédéral à Thens, dans le Missouri, et ils ont été battus. — Havas.

S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, présiden de la commission de l'Orphelinat du Prince Impérial, vient d'adresser à l'Empereur son rapport annuel sur l'état de l'institution.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire in extenso ce remarquable et intéressant travail.

L'institution de l'Orphelinat date de cinq années à peine; il comptait 47 pupilles à l'époque de sa fondation; il à pu anjourd'hui en adopter 291.

En trois ans, ses revenus se sont accrus de 14.180 fr. L'année dernière, ils montaient à 44.080 fr.; ils sont aujourd'hui de 45.600 fr. Une somme de 34.358 fr. 70 c. a été consacrée, depuis le dernir rapport, à l'acquisition de nouveaux titres sur l'Etat.

Par application de l'article 8 des statuts , aux ter-

COTELLEUE

LA DOT D'OLIVETTE.

Kerglus marchait à grands pas, là tête en l'air, le nez au vent, sur la route qui conduit de Brest à Guipavaz. Son chapeau de toile cirée était fièrement posé sur l'oreille; le large col de sa chemise bleue s'étalait avec orgueil sur une veste à boutons de cuivre reluisants comme l'or; son pied, chausse d'escarpins, était leste et coquet; en un mot, Kerglus avait l'air tout à fait crâne et gentil.

Sa bonne figure ronde souriait et restetait à peine dixsept ans, malgré le hâle vieillissant que l'atmosphère marine et le soleil du tropique lui avaient imprimé. Dans ses yeux il était facile de lire le contentement de soi-même, et dans sa marche rapide l'impatience d'un prochain bonheur.

Kerglus, en effet, allait revoir son bourg natal et sa vieille mère, et sa chère sœur Olivette, et sa chaumière et ses amis. Il était parti mousse; il revenait quartiermatire, après une expédition de trois années à travers les océans du globe. Son intelligence, sa bonne conduite et son aptitude au travail l'avaient fait remarquer de son capitaine qui l'avait tout de suite pris en affection. Son intrépidité et son sang-froid dans quelques bourrasques épouvantables où la frégate qu'il montait avait été sur le point d'être engloutie, lui avaient mérité son avancement.

De retour à Brest, et près de repartir pour une croisière dans la mer du Nord, il avait obtenu un conge de trois jours, et son intention était de les employer à se divertir royalement. Grâce à ses longues economies et à la genérosité de son capitaine, il avait l'escarcelle la mieux remplie de tous les quartiers-maîtres du monde... Il possedait une somme de cinq cents francs.

— Trente-six mille bastingages! murmurait-il en se frottant les mains, je n'ai que soixante heures à moi, mais c'est égal, je saurai si bien les remplir, que ça pourra passer pour un mois de plaisir et de fête. Ah! les amis! nous allons nous divertir joliment, n'ayez pas peur; je ne vous ferai pas ronger du biscuit de mer, ni avaler de l'eau trouble ou salée. En avant le vin! tout ce qu'il y a de mieux! La volaille à la broche! Salut au guin ardent, comme on dit au pays: l'eau-de-vie fait la gaité! Mais, une minute, ma mère et ma sœur avant tout! La moitié, de ma bourse pour elles, pour elles mes plus beaux na-poléons!

A ces mots il se prit à sauter joyeusement, car la pensée d'une bonne action redouble le bonheur ou console les chagrins.

Bientôt il aperçut le clocher dentelé de son village; son cœur tressaillit; il se prit à courir. Un quart d'heure après, il était devant la gracieuse chaumière de sa famille

C'était un dimanche; sa mère et sa sœur, assises sur un banc de pierre près de la porte, au-dessous de l'unique fenêtre qui éclairait l'interieur, semblaient pensives et tristes : leurs regards étaient fixés à terre, et je ne sais quoi de décourage se trahissait dans leurs mouvements. Kerglus s'arrêta un instant à les contempler sans bruit; il vit une larme furtive tomber des yeux de sa mère sur son tablier de toile grise.

A cette vue il sentit que sa galté s'envolait et que son cœur commençait à se gonfler. Il s'approcha doucement et vint s'agenouiller aux pieds de la vieille femme.

- Pourquoi pleurez-vous, ma bonne mère? dit-il en la pressant dans ses bras.

La mère Kerglus poussa un cri; alors, reconnaissant son fils, elle éclata de joie, elle le couvrit de baisers et de larmes; puis, voyant les galons d'or qui barraient les manches du jeune marin, elle faillit devenir folle de surprise et de bonbeur.

mes duquel toute allocation cesse à l'expiration de l'apprentissage, la commission a déclaré éteintes 50 subventions. Sur ce nombre, 25 vacances ont eu lieu depuis son quatrième rapport. Il résulte de ces chiffres que l'Œavre secourt encore 208 orpheliàs. La dépense actuelle est de 44,700 francs. Pour l'ensemble des exercices écoulés, le service des pensions n'a pas coûté moins de 159,502 fr. 35 cent., y compris les arrerages acquittés en 1861.

73 des papilles de l'orphelinat sont entrés en apprentissage en vertu de contrats. D'autres travaillent à l'essai, et il y aura lieu de régulariser leur placement. En général, les patrons se montrent satisfaits. Surveillés par les comités d'arrondissement, les orphelins présentent, comme apprentis, des garanties particulières : aussi les voit-on de plus en plus recherchés, d'honorables maisons leur sont ouvertes, et presque partout ils obtiennent des rémonérations qui équivalent quelquefois à un véritasalaire.

La situation des jennes patronnés est plus satisfaisante encore que l'année dernière. Leur salaire varie de 2 fr. à 6 fr. 50. Le taux moyen est de 4 fr. Presque tous travaillent chez leurs anciens patrons, résultat significatif qui n'honore pas moins le maître que l'ouvrier. Reconnaissants des soins qui les ont entourés, ils acceptent, à de très rares exceptions près, avec leur docilité première, la direction de la commission supérieure. Le titre de protégés du Prince impérial est un titre d'honneur qu'ils sont fiers de porter.

Tels sont, rapidement esquissés, les principaux résultats que fait ressortir le rapport de Son Excellence. Nous reviendrons sur cette importante et généreuse institution à laquelle la France sera redevable de faire d'hounêtes et d'utiles citoyens de malheureux enfants qui, le plus souveut, devenaient

les fléaux de la société. A la suite de ce rapport, le Moniteur publie une liste de quinze enfants admis à l'Orphelinat du Prince Impérial, à l'occasion du 15 août. (Pays.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Parmi les décrets publiés hier par le Moniteur, nous en trouvons un qui autorise les travaux pour préserver la ville d'Angers des inondations et un second qui antorise le creasement d'un deuxième bassin à flot à Saint-Nazaire.

ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE (ENSEIGNEMENT MUTUEL).

Distribution des prix faite le 16 août 1861.

PRIX D'HONNEUR -Jean-Baptiste Florisson. Moniteurs généraux. — Jean-Baptiste Florisson 12, Emile Gauron 6, Emile Greffin 5.

PREMIÈRE CLASSE. - Joseph Goubart 3, Florent Boret 3, Albert Moulard 3, Jules Regnier 6, Gustave Ragot 2, Henri Courtigné 4, Henri Jahan 2, Prosper Bigeard 3, Eugène Bottereau 2, Narcisse Latreille 3, Gustave Cassegrain 2, Charles Marchand 3, Jean Bichon 9, Charles Besson 5, Léopold Florisson 6, Victor Leveau 2. Emile Monpoint 3, Eugene Roland 2, Adolphe Ouvré 5, Alfred Unalserres 4, Victor Lavoir 5, Georges Beaudu 2, Louis Moquin 1, Joseph Gaudry 3, Victor Taveau 2.

DEUXIÈME CLASSE. - Paul Bauge 2, Auguste Gi-

rard 3, Clément Gautier 2, Vincent Baron 1, Louis Delalande 4, Alexandre Pasquier 3, Valteau 2, Henri Ragot 2, Auguste Beillard 1, Félix Boileau 2, Louis Gasnant 1, Arthur Bougoin 3, Auguste Gaunereau 5, Alfred Richard 1, Louis Gautier 3, Georges Gautier 1, Jules Bonrel 4, Alfred Delaunay 2, Joseph Lefrileux 2, Jules Richard 2; Edouard Phelippon 4, Victor Birhon 3, Charles Duballet 1. Albert Carpentier 3, Henri Pasquier 3, Ludovic Pasquier 5, Adrien Morevil 2, Auguste Delumeau 2, Auguste Mechin 3, Georges Chatet 2, Léon Pilot 1, Victor Piau 3, Frédéric Lucas 2, Jean Quétineau 3, Charles Gilbert 3, Maurice Froger 1, Henri Guitonneau 2, Albert Girard 2, Emile Rabooin 4, François Allié 1. Auguste Sureau 2, Henri Andoin 2, Henri Barré 1, Théodore Leroy 3, René Coissin 1, Arsène Placeau 3, Jean Prou 2, Alphonse Vogondy 3, Auguste Loigereau 1, Louis Baron 2, Armand Baudouin 4, Leon Guiguon 2, Victor Coursol 2, Louis Brard 3, Jean Thoreau 4, Louis Garnau 2, Clément Martin 2, Camille Tulane 2, Jules Porché 2, Frédéric Pierrois 1.

TROISIÈME CLASSE. - Elie Neveu 4. Charles Joulain 2, Ernest Bouchet 3, Armand Joreau 2, Hippolyte Grignon 1, Vincent Bodineau 2, Alphonse Thomas 2, Joseph Foucher 3, Armand Merle 2, Armand Bouchet 4, Hippolyte Cassegrain 2, Ernest Dabatlet 2, Eugène Lefréleux 2, Anatole Lamoureux 1, Jules Deval 2, André Liothon 1, Charles Goyomard 3, Auguste Gilet 1, Jules Florisson 3, Théodore Ribot 2, Auguste Marouillard 2, Jules Balait 2, Emile Lesueur 3, Théophile Lebaut 2, Charles Martin 2, Charles Bougoin 2, Alphonse Bouchet 3, Frédéric Chevalier 3, Georges Pau-vreau 3, Edmond Robin 3, Joseph Vinsonneau 3,

Charles Longchamp 2. QUATRIÈME CLASSE. - Louis Maillé 3, Charles

Thomas 3, Léon Gibault 4, Romusid Boursseau 1, Joan Marcadeux 2, Alexandre Gasgneux 2, Eugène Tasté 1, Auguste Loyau 2, Charles Guilois 1, Albert Turmeau 3. Louis Normand 1, Ferdinand Deval 1, Auguste Morat 1, Georges Goiset 3, Georges Hioreing 2, Jacques Buard 1, Victor Hériault 2, Pierre Autreman 1, Victor Oget 3, Eugène Vino-tier 2, Binjamin Mollay 2, Charles Legeron 2, Charles Bourel 3, Henri Gabillet 1, Louis Frémont 2, Constant Dézai 1, Henri Dupays 2, Antony Broizier 1, Noël Autreman 2, André Carré 2, François Vanier 3, Michel Gouby 2, Ch. Goubard 1, Georges Martineau 1, Ch. Guyard 2, Félix Gérard 2, Isidore Prou 2. Ferdinand Camain 1, Léon Fisac 2, Charles Chasles 3, Alexandre Ory 2, Henri Megnier 2, Henri Rainaud 1, Charles Goubard 1, Charles Alzon 3, Edouard Demazure 3, Ernest Gaudeus 1, Amédée Gondrand 3, Eugène Lecoq 1, Alexandre Pilot 1, Victor Ogereau 2, Georges Richard 1, Charles Voisin 2, Malécot 3, Eugène Bougoin 2, Ernest Gobelet 3, Louis Vheiss 1, Louis Bigot 1, Louis Domion 1, Ernest Drais 1, Adolphe Merme 1, Eugène Gardy 1, Paul Desnous 2, Anátole Huguet 1, Henri Napoléon 2, Armand Hoberdo 1, Edouard Gérard 1. Stanislas Rousseau 3, René Piau 3, Armand Cerisier 1, Joseph Piffard 1, Eugène Alloyau 2, Arthur Valet 2, J. Duday 3, Francis Bac 1, Eugène Laporte 1, Stànislas Robin 1, Louis Leroy 1, Armand Fillou 2, Adolphe Leroux 2, Paul Bourg 1, Gastave Lemaillé 1, Paul Bücheron 1, Alphonse Archambault 2, Louis Guibart 1, Gabriel Debanil 4, Emile Bloodeen 4, Honri Deriid 4 Dobreuil 1. Emile Blondeau 1. Henri David 1. Armand Hainaut 2, Henri Carpentier 2, Antoine

tit que refuser de lui faire honneur, ce serait sans doute contrarier sa mère et sa sœur empressées à le servir ; il s'attabla donc et déjeuna aussi volumineusement que s'il eût été à la table d'Apicius ou de Trimalcion. Il se promettait bien d'ailleurs que la delicatesse de son souper le dédommagerait de la grossièreté des mets qu'il dévorait avec tant d'ardeur.

Tandis qu'il officiait de la sorte, il n'oubliait pourtant pas qu'il avait trouvé sa mère et sa sœur dans la tristesse et dans les larmes. Il les interrogea sur la cause de leur chagrin avec toute la sollicitude d'un fils et d'un frère, mais elles lui repondirent que leurs ennuis avaient disparu à son aspect, et qu'elles ne s'en rappelaient plus le motif.

- Au diable les petits tourments! s'écria la mère Kerglus en versant à son fils d'on bon vin de Bordeaux qu'elle réservait pour les grandes occasions. Te voilà, mon garçon, nous sommes contentes, c'est tout ce que nous pouvons te dire.

Quand il eut termine son repas, Kerglus tira galment son e-carcelle de sa poche, elle était ventrue comme un pingouin; il en déserra les cordons d'un air malin et en versa le contenu sur la table, puis il regarda les deux femmes pour jouir de leur étounement.

(La suite au prochain numéro.)

Beugnet 1, Louis Dopays 1, Eugene Maille 1, Emile Broizier 1.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1861. PROGRAMME

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. - Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumar appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines, ovines et porcines.

Art. 2. - Des concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu le dimanche 1er septembre, sur une pièce de terre située commune de Concourson, dépendant de la ferme du Prieure, appartenant à M. Grignon.
Art. 3. — Ces concours seront dirigés par

une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 7. - Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 8. - Des jurys différents, délégués par la Commission des Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacon de ces jurys sera composé de cinq mem-

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cou-

Art. 9. - Tout concurrent devra se faire inscrire une henre, au moins, avant l'ouverture des Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur

CONCOURS DE LABOURAGE.

le lieu.

Art. 10. - A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placerout de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admis à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 11. - Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

Art. 12. - Le labourage devra avoir an moins vingt centimètres de profondeur, pour les charrues attelées de deux bêtes de trait, condeites par le laboureur seul, et quinze centimètres pour les charrpes à un cheval.

Art. 13. - Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des laboureurs; à la profondeur. la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 14. - MM. les Membres du Jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la dorée du labour, et jusqu'à ce que le Jury ait terminé son travail.

Art. 15. - Quatre prix serout distribués, Cependant si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concorrents.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont déjà été décernés; cenx qui ont obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit, il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront : Id.

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 16. - Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES. Espèce chevaline.

Art. 17. - Ne se rout admis à concourir que les animany nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, so jour du Con-

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'euregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessous. Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

1re prime, 45 fr. 35 25

Brave femme ! elle aimait son fils, et ce n'était pas sans les plus vifs regrets qu'elle avait consenti à ce que son Kerglus s'engageat dans la marine pour satisfaire un goût determiné.

- Sainte Vierge ! s'écria-t-elle, déjà quartier-maître, mon cher petit! Mais c'est une benédiction du ciel! Vois donc, vois donc, Olivette, comme ton frère est beau ainsi!

Et elle embrassait encore son fils avec effusion, de sorte qu'Olivette, qui s'était levée pour souhaiter la bienvenue à Kerglus, ne trouvait pas le plus petit moyen d'en venir à bout.

Enfin les étreintes maternelles se ralentirent; et le jeune marin reçut sa sœur dans ses bras. Sa sœur, plus âgée que lui de quatre ans, avait été, pour ainsi dis seconde mère ; aussi possédait-elle une bonne part de ses plus douces et de ses meilleures affections.

Quand la première impression de surprise et d'allégresse se fut dissipée, on rentra dans la chaumière, et tout ce que le bahut renfermait de meilleur en beurre, lard et crêpes, fut proprement etalé sur la table.

Notre ami Kerglus avait, comme nous l'avons vu, des intentions gastronomiques qui allaient jusqu'au rafinement, la collation rustique qu'on lui présentait n'était pas de nature à le séduire beaucoup. Toutefois, il sen-

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'on an :

1re prime, 40 fr. 2° - 30 - 25 20 30 40

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux aus:

1re prime, 40 fr. 30 20 25 30 _ 20

40

Espèces bovine et porcine

Art. 18. - Ne seront admis à concourir que les animanx destinés à la reproduction et entretenus. depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumor. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'acrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son euregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 19. - Les animanx présentés au Concours devront être euregistrés au bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitot le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir

jusqu'à la fin du Concours.

Art. 20. - Les animaux ayant obtenu des primes (aux concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur), ne pourront être admis à concourir que pour one prime supérieure à celles qu'ils auraient dejà obtenues. Ceux qui y avaient obtenu une première prime précédemment, pourront en obtenir le rappel; mais la première prime serait accordee à l'animal qui viendrait immediatement après eux dans l'ordre de mérite.

Art. 21. - Le primes seront :

Pour l'espèce bovine.

1
á
1

Pour l'espèce porcine. Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins:

Une première prime de.....

Aux troies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une première prime de...... 20 fr.

Art. 22. - Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concoors, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées an présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 21.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué. Il pourra être décerné des mentions honorables

aux animaux ayant le plus approché du prix. Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté en l'Assemblée générale du Comica Agricole de l'arrondissement de Saumur, le 27 juillet 1861.

UNE PLUME FAUTE D'ÉPÉE.

Nous avons sons les yeux un charmant petit recueil de poésies dont les pensées respirent un charme

et une douceur infinis; il est composé par un jeune officier français, M. Emile Bruneau, de Château-Gontier, blessé grièvement sous les mars de Sébastopol. Il a su trouver dans ces compositions, qui lui font le plus grand honneur, des consolations à ses souffrances et des adoucissements aux regrets qu'il éprouvait en voyant sa carrière brisés. Daos son inaction forcée, il a pris une PLUME faute d'ÉPÉE et il a composé le recueil qui porte ce titre.

« Du plaisir de composer des vers, » nous dit M. Bruneau dans sa préface, « au bonheur de » les faire lire, la pente est bien rapide, et, comme tous les auteurs, je m'y laisse glisser. L'accueil bienveillant fait à quelques unes de mes poésies, les conseils de plusieurs de mes amis et l'encouragement d'un grand maître m'out décidé à entreprendre cette petite publication. Ces vers, sans prétention, sont l'expression naîve de mes sentiments et de mes pensées; ils sont jetés au hasard et sans suite, tels qu'ils me sont venus sous le fen de l'inspiration; tantôt gais, tantôt » moroses, un peu philosophiques, parfois satiriques, jamais méchants. »

Nous empruntons au recneil de M. Bruneau les deux premières pièces; l'une intitulée Mon Rhuma-tisme, l'autre, dédiée à sa mère. A cette lecture, on jugera facilement que les compositions de M. Bruneau brillent antant par la pureté do style et le choix des expressions, que par la noblesse et l'élévation

des sentiments.

MON RHUMATISME (1).

1.

Mes chers amis , pardonnez à ma muse Si quelquefois mes chants vous font dormir, Ce passe-temps me distrait et m'ainuse Quand j'ai des nuits trop longues à souffrir. Sur le grabat où la fièvre m'agite Le plus galment je ame de bon cœur; An souvenir le silence m'invite, Et par mes chants je trompe la douleur.

Je fouille alors au fond de ma mémoire Pour retrouver les traces des beaux jours, Heureux surtout quand une vieille histoire Vient évoquer mes premières amours. Me reportant au temps de ma jeunesse Je sens encor battre mon pauvre cœur; Du gai passe je goûte encor l'ivresse , Et par mes chants je trompe la douleur.

En ce bas monde où tout est illusoire, Chacun de nous fait des rêves charmants; Jenne soldat, j'avais rêve la gloire, Et je me vois invalide à trente ans. N'ayant pour bien que ma philosophie, Des reves seuls j'attends quelque douceur ; A les chanter je consacre ma vie, Et par mes chants je trompe la douleur.

IV:

De tout soldat qui court à la mitraille Certain baton est le but principal; J'en rapporte un qui vient de la bataille, Mais ce n'est pas celui de maréchal! L'un me plaisait, l'autre m'est fort utile, A ce dernier j'accorde ma faveur; A contenter je suis peu difficile Et par mes chants je trompe la douleur.

Quand sur mon flanc le cruel rhumatisme S'abat et rend mes pas plus chai:celants, Un rêve d'or étend sur moi son prisme : Il est un Dieu pour les pauvres souffrants! Des élixirs dont jamais je n'abuse Je me ris fort ainsi que du docteur : Pour medecin je consulte ma muse, Et par mes chants je trompe la douleur.

A MA MÈRE.

Quand j'étais jeune enfant et que, vers le ciel bleu Levant mes petits bras, j'invoquais le bon Dieu, Un nom venait s'unir à ma douce prière: Ce nom qui m'est si cher, c'est le nom de ma mère.

Quand j'étais jeune enfant, si parsois la douleur M'arrachait des sauglots, brisait mon pauvre cœur, Chacun me caressait. La plus tendre prière Ne pouvait remplacer un baiser de ma mère.

Quand, quelques ans plus tard, je voulus réunir l'eclat du talent un brillant avenir, Mon rêve ne fut pas, en tentant la carrière, La gloire et les honneurs : je songeais à ma mère.

Quand vinrent les écueils où ma barque sombra, Et que le flot vainqueur autour de moi gronda, Seul contre le malheur un appui tutélaire Me releva brisé : ce fut ma vieille mère.

(1) Cette pièce peut se chanter sur l'air du Grenier, de Béranger.

Quand viendra l'injustice, à ses traits ténébreux Mon mépris repondra ; je serai généreux. N'aurai-je pas un cœur dont l'amour est sincère Et qui me soutiendra : c'est le cœur de ma mère.

Quand viendront les combats, j'en sortirai vainqueur, Je saurai mériter l'étoile de l'honneur. En me voyant la croix que portait mon vieux père, Des larmes s'uniront au bonheur de ma mère.

Si le destin fatal arrête mes efforts, Au champ d'honneur couché, rangé parmi les morts, A Dieu j'adresserai ma dernière prière, La prière d'un fils : « Dieu, console ma mère ! »

Pour chronique locale : P. Goder.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 17 août 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

1 fr. 20 c. Boaf ou vache. . . Vean. 1 20 Monton 1

DERNIÈRES NOUVELLES.

Mer Nardi, chargé d'une lettre autographe adressée par le Saint-Père à l'Empereur des Français, est arrivé dimanche au camp de Châtons. Mer Nardi obtenu immédiatement une audience de l'Empereur. - Havas.

Kalisch, 18 août. - Par suite de l'arrestation d'un pharmacien, des troubles graves ont éclaté hier. Le peuple, qui s'était attroupé, insultait les patrouilles, et une grande quantité de dames, vêtues des couleurs nationales, eutouraient le colonel qui avai! ordonné l'arrestation, en demandant la mise en liberté du prisonnier, ce qui fut accordé. Neanmoins, les rassemblements devinrent de plus en plus menaçants, de sorte que toute la garnison dût prendre les armes, et que le commandant menaça de faire tirer sur les masses. De nombreuses arrestations ont été faites. - Havas.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec en succès constant, les Dragées de savonule de Copahu, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, nº 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumor, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire.

Marché de Saumur du 17 Août.

	。 1985年1月2日 - 阿尔特克里尼罗 A.			
	Froment (hec. de 77 k.) 27 26 Huile de lin		59 80 70 60 30 27 28	86 26 20 50 50
	COURS DES VINS (1).			
	BLANCS.			
	Coteaux de Saumur 1859 1 qualité 12	1	à	10
1	ld 2e id. 100			39
	Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 ·· id. 70			. 33
	Id. 2º id. 3			. >>
	Saint-Leger et environs 1860 1re id. 5.			29
	a ld 2º id. 5)	à	70
1	Le Puy-NDame et environs, 1860, 1 e id. 5			
I	Id. 2° id. 3			20
١	La Vienne, 1860 4	á	à	30
I	ROUGES.			
1				10
ļ	Champigny, 1858 1re qualité 26:			
1	Champigny, 1888 20 id. 210			10
1	ld. 1839 1° id. 210			3
1	ld. 2° id. 14			10
1	Varrains, 1860			1)
1	ld. 1859			140
1	Bourgueil , 1859 110 qualité 13			*
1	ld 2° id. 14	U	à	20
1	ld. 4860 117 id. 3	5	à	. 10
1	20 id. 4	5	à	16
1	Restigny 1860	()	à	19
1	Chinon, 1859 1r qualité 15	1	à	10
9	1d 2° id. 12	1)	à	10

BOURSE DU 17 AOUT.

..... 2° id.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. - Ferme à 68 40. 41/2 p. u/u baisse 20 cent. - Fermé à 97 80. BOURSE DU 19 AOUT.

ld.

(1) Prix du commerce.

8 p. 0/0 hausse 05 cent. - Ferme a 68 45 4 1/2 p. 0/0 sans changement. - Ferme a 97 80.

P. GODET, propriétaire - gérant.

Etude de M. CHEDEAU, avoué à Saumor.

Suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du quatorze août courant, euregistré;

Il appert:

Que la dame Anne Lepage, épouse de Jean Simon, journalier, avec jequel elle demeure à Saumur,

A formé contre son mari une demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué pour avoué Mº Chedeau, avoué, demeurant à Sau-

Dressé à Saumor, par l'avoué sous. signé, le seize août mil huit cent soixante-un. (429)CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 19 août 1861, le sieur Pierre-Athanase Lemoine, marchand de chaux, demeurant au Vandelnay. Rillé, a été déclaré en état de faillite ouverte. - M. Léon Besson, juge, a été nommé commissaire de la faillite, et M. François Bourdilleau, ancien comptable, demeurant à Montreuil, a été nommé syndic.

Pour extrait : Le Greffier du Tribunat, Tn. Busson. (430)

Etude de M. VAILLIER, haissier à Sanmur.

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que le jeudi vingtneuf août mil hait cent soixante-un, heure de midi, aux Champs Courbettes, commune de Saint-Lambertdes Levées, il sera, par suite de la saisie-brandon, faite à la requête de M. Augustin Laforest, marquis d'Armaillé, sur le sient René Bataillon, par exploit de Me Vaillier, procédé. par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la récolte à faire prochainement sor un hectare quarante ares, en quatre pièces, ensemencés en chanvre, sis commune de Saint-Lambertdes-Levées.

On paiera complant.

VAILLIER. (431)

Etude de M. COURTOIS, notaire à Brezé.

A VENDRE

LE CHATEAU DE BIZAY.

Situé comune d'Epieds,

Avec une FERME y tenent et quarante-cinq hectares de terre, un hectare de vigne et soixante six hectares de bois-taillis et brayère.

S'adresser, pour visiter la propriété et pour trailer :

io A M. Louis Bourer, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg;

2º Et audit Me Courtois, notaire.

Etude de Mº E. LEROUX, notaire à Saumur.

THE STATE OF THE SECOND

A L'AMIABLE,

UN JARDIN,

Situé à Saumur rue de la Gueule-du-Loup,

Contenant 5 ares 50 centiares, planté d'arbres fruitiers, et dans lequel existent une chambre à feu avec grenier audessus, une cave dans le roc, un puits;

Le tont entouré de murs, apparte. nant à M. PROVOST · VAUVERT, de

S'adresser audit M. Leroux, notaire, pour traiter. (392)

Etudes de Mºs MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée, et de M. GAUTRON, potaire à Nantes.

AN WINDHE ME LA TERRE

de la PORTE-ROUGE,

Située en la commune de Fontaine-Guerin, avec extension sur celle de Beaufort, arrondissement de Baugé,

(Maine et Loire). Cette terre se compose de:

Une maison de maître, hâtiments de service, jardin et une réserve;

De la métairie des Roches, et des closeries dites de la Porte Rouge, des Caves, du Pêcher, du Bordage, et de quelques pièces de terre volantes.

Le tout d'une contenance de 77 hectares 80 ares 50 centiares.

Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser auxdits Mes Mer-FRAY et GAUTRON, notaires. (419)

Etude de M. BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire.)

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS,

AU CHATEAU DE PLANCHOURY, pres Langeais, Station du chemin de fer.

Le dimanche 25 août 1861, à deux heures après midi, il sera procédé, par le ministère dudit Me BIERMANT, notaire, à la vente à l'encap des cheveaux, voitures, harnais, etc., etc., garnissant les écories et selleries du CHATEAU DE PLANCHOURY, et des animaux de basse-cour dudit château.

Le tout dépendant de la succession de M. Polak, et comprenant notamment les articles suivants :

1º Un cheval anglais, âgé de buit ans, poil alezan.

2º Une jument anglaise, agée de peuf ans, sous même poil.

3º Une jument anglaise, agée de trois ans, sous poil bai.

4º Un cheval anglais, sous poil ale-5º Une joment anglaise, sous même

6º Un beau coupé, de Levrault. 7º Une très-belle calèche, d'Erler.

8º Une victoria, de Bender. 9º Un phaëton, de Rose.

10º Harnais à boucleries poires et de cuivre; selles d'hommes, selles de dames, brides, etc., etc.; livrées de

cocher, d'été et d'hiver. 11º Vaches, chèvres blanches, fai-

sans; poules, pigeons, etc., etc.

Les voitures et harnais sont pour la plapart neufs et en très-bon état. La vente sera faite au comptant.

MAISON

OU A LOUER .

Avec jardin et habitation de jardi-

nier, située sur la levée d'Enceinte. S'adresser à Mme veuve BERNARD.

A VENDRE CHIEN COUCHANT,

Trois ans, bien dressé.

VIDINID

Par suite de liquidation.

600 PIÈCES DE VINS EN CERCLES. VINS ROUGES. 1858, Coteaux . . . 160 f. la p.

1856, Champigny . . . 160 — 1859, Bourgueil et coteaux, 100 1860, Chinon 50

VINS BLANCS.

. 100

S'adresser à M. Bourin fils, négociant à Saumor, ou à Breton, facteur à la cave, à Saint-Florent. (403)

TERRAIN

A WIE WIDER IN POUR BATIR,

Situé au commencement de la route de Saint-Lambert, en face la galerie vitrée de l'embarcadère,

Presque vingt mètres de façade, sur une grande profondeur. On divisera en deax lots, s'il le faut.

Pais d'autres TERRAINS divisibles par six ou dix mètres de façade, à des prix très-peu élevés, situés même route, en face de la gare des marchan-

S'adresser rue Royale, 13. (385)

A VENDRE

Un très-joli petit BREAK, pour un ou deux chevaux.

S'adresser au bureau de journal.

A VENDRE

Un CHIEN D'ARRET, dressé, et un BON FUSIL de chasse. S'adresser à M. PRAX. (413)

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT

Parfaitement dressé. S'adresser au bureau da journal.

AL CHENDICES

DE SUITE Pour cause de décès

UN FONDS DE BOULANGERIE,

Situé à St-Martin-de-la-Place.

S'adresser à M. CORBINEAU, marchand-boucher, à Saumur, ou à Mms veuve Coutanceau, a Saint-Martin.

A LOUER

Une Remise, une Ecurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

A CEDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine POUR ÉVITER LES CONTREPAÇONS IL PAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR

POUDRE SULFUREUSE . DE MIN POUILLET

Pour préparer soi-même, instantanement et avec la plus grande économie, une eux sulfurense pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées.

PERLESDETHE DU DE CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si ellicace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surez-D word

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limo-nade de llogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'ean. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréa-ble de tous, est aussi effi-cace que l'eau de Sedlitz.

PASTILLES ETPOUDRE DU DEBELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparait chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion l'action ne s'opère qu'avec difficulté.

PILULES

Pour la guérison de la chlorose (pâles cou-leurs), de l'anémie, de la leuchorrée, pour fortifier les tempéraments faibles et lympha-tiques, et dans toust es cas où les ferrugineux sont ordonnés falle f par les médecins.

PHARMACIENS DEPOSITAIRES

Angers, Menière; - Baugé, Flaire; Beaufurt, Moussu: - Chalonnes sur-Loire, Marlinet; — Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bontemps ; - Doué-la-Fontaine , Maillet ; - Saumur, Damicourt. (188)

. For the last

VINGT ANS DE SUCCES

An moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraichissante et la moins couteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite superieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus delabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de Ricquès, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cite Trévise. Depôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MEVIER. confiseur. (343)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Ce Savon se recommande particulièrement par ses propriétés onctueuse rafraîchissantes, ainsi que par la finesse et la distinction de son parfum. Il blanchit et purifie la Peau, et son action est tellement donce, que les Dames et même les Enfants peuvent l'employer, avec toute sécurité, pour la toilette du visage. Il est également précieux pour l'usage de la Barbe, en ce qu'il la pénètre, l'attendrit et facilite l'action du rasoir.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris, ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER